

Procès verbal du Conseil municipal de Saint Nicolas du 06/11/2023

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

Absents excusés: M Patrick CREMA.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Délibération pour la désignation du référent déontologique de l'élu local

Tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Le CDG 47 propose de désigner leur propre référent déontologue pour les communes qui le souhaitent en prenant en charge les frais relatifs aux prestations du dit référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune à la convention.

3- Délibération pour avis sur la remise en état des terrains de la gravière de Bouchon

M Alain PERRY ne prend pas part à cette délibération.

Une cessation partielle d'activité de la gravière de Bouchon interviendra en 2024.

Elle concerne 10 parcelles situées au nord de la phase 1. Elles représentent une surface totale de 07 ha 63 a 45 ca.

Les terrains ont été remis en état conformément au plan de réaménagement du dossier de demande d'autorisation déposé en janvier 2020 et amendé en mai 2020.

Comme prévu dans le dossier de demande d'autorisation, des parcelles pour une surface de 05 ha 71 a 45 ca seront rétrocédées à l'euro symbolique à la commune de Saint Nicolas suite à l'obtention du quitus de fin d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve la remise en état partielle de la gravière de Bouchon.

4- Délibération pour renouveler la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Nos écoles du RPI bénéficient d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

L'organisation de référence de l'Education Nationale est sur 4 jours et demi.

L'organisation des écoles du RPI est sur 4 jours, le mercredi matin n'étant pas utilisé.

Les dérogations ne sont valables que pour 3 ans. Il est nécessaire de renouveler cette dérogation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la demande de dérogation.

5- Délibération pour approuver la nouvelle CLECT

La CLECT s'est réunie le 28 juin 2022 pour se prononcer sur l'évaluation des charges liées aux transferts et dé-transferts consécutifs à la fusion de la PAPS avec l'Agglomération d'Agen.

La CLECT a de nouveau été saisie le 20 octobre 2023 afin de statuer sur la révision de l'évaluation des charges d'entretien de la voirie des communes de l'ex PAPS en vue de :

- Reprendre l'évaluation selon la méthode utilisée pour les autres communes de l'Agglomération
- Compenser partiellement les pertes de dotation de l'état subies par ces communes suite à la fusion.

L'évaluation des charges relatives à la commune de Saint Nicolas n'est pas impactée par ce changement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT.

6- Délibération pour la convention Intérim Territorial 47 avec le CDG 47

Le CDG 47 propose la mise à disposition de personnels pour effectuer des remplacements d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pourvoir des emplois vacants qui ne peuvent immédiatement être pourvus ou pour effectuer des missions permanentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG 47.

7- Décision pour la coupure de l'éclairage solaire à l'identique de l'éclairage classique

L'éclairage public « classique » est coupé la nuit de 23h00 à 06h00 du matin. De façon à réduire encore la pollution lumineuse, l'Agglomération propose de couper l'éclairage solaire aux mêmes horaires.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

8- Divers

Modifications du SCOT et du PLUi: Le séminaire de lancement vient d'être organisé. L'objectif est d'avoir validé les nouveaux documents fin 2025. Le cabinet chargé de la mise en œuvre de la démarche viendra nous rencontrer en novembre.

Vol dans les locaux de la cuisine et de la pétanque: un nouveau vol a été commis dans les locaux sans que rien d'important n'ait été dérobé. Les dégâts matériels dus à l'effraction sont par contre importants. La porte du chalet et 2 fenêtres coulissantes de la cuisine devront être remplacées. Le devis de remplacement est supérieur à 4000 €. Compte-tenu de la vétusté, le reste à charge pour la commune ne sera pas négligeable.

Terrain Dosba: les 2 terrains mitoyens des familles Loureiro et Figueiredo sont en cours de division parcellaire afin de pouvoir les vendre en 2024.

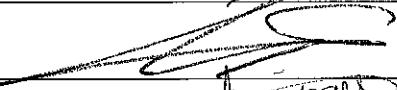
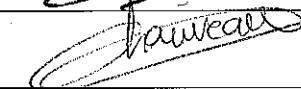
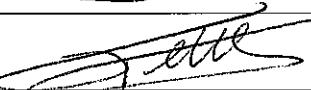
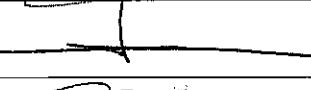
Réfectoire de Saint Sixte: un réfectoire a été ouvert dans la salle des fêtes de Saint Sixte pour les enfants de l'école. Cela permet d'améliorer l'organisation de la pause méridienne en donnant plus de temps de déroulement aux enfants. Cette organisation requiert malgré tout un peu plus de personnel et reviendra donc un peu plus cher au RPI, donc à la commune.

Point sur le personnel: Sonia SALAFRANQUE, qui devait partir à l'agglomération d'Agen, reste finalement à la Mairie avec le même contrat que précédemment. Son temps de mise à disposition au RPI sera plus important qu'avant car elle participera, entre autres, à la nouvelle organisation des réfectoires.

Appartement au dessus la Mairie: Le logement sera à nouveau disponible à la location le 1^{er} janvier.

Carrefour Saint Philipp: la nouvelle route est ouverte. La pose des barrières et des bordures est en cours ainsi que les autres travaux de finition.

Signatures:

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	Absent
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	